PNUE

CMS

CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.9

Français
Original: Anglais

STRUCTURE ET STRATEGIES FUTURES DE LA CMS ET DE LA FAMILLE CMS

Adoptée par la Conférence des Parties lors de sa 10ème réunion
(Bergen, 20-25 novembre 2011)

Rappelant la Résolution 9.13 qui établissait un processus intersessions pour examiner la structure future de la CMS et de la famille de la CMS (la Convention et ses instruments) dans le but de renforcer la contribution de la Convention à la conservation, à la gestion et à l'utilisation durable des espèces migratrices sur toutes leurs aires de répartition à l'échelle mondiale ;

Rappelant en outre l'Addendum à la Résolution 9.13 décrivant le mandat du Groupe de travail qui se voyait chargé notamment de conduire le processus ;

Constatant que le mandat du Groupe de travail comprenait trois étapes, commençant par une évaluation de la situation actuelle concernant l'organisation et les activités de la CMS et de la famille de la CMS et aboutissant à la proposition d'options pour l'organisation future et le développement stratégique de la CMS et de la famille de la CMS à la dixième Réunion de la Conférence des Parties ;

Considérant que le Groupe de travail a tenu compte des propositions avancées dans le document du Secrétariat de la CMS (CMS/StC32/7) comme base pour l'élaboration d'autres options comme il est énoncé dans la Résolution 9.13 ;

Notant avec gratitude les travaux entrepris par le Groupe de travail durant et entre ses trois réunions ;

Reconnaissant les généreuses contributions financières des Gouvernements français, suisse, allemand, et finlandais pour la rédaction des rapports et l'organisation des réunions ;

Se félicitant de l'appui considérable fourni par le Secrétariat aux travaux du Groupe de travail durant toute la période intersessions et la contribution importante des Secrétariats de la famille de la CMS ;

Prenant bonne note du soutien et des conseils donnés par le Comité permanent ainsi que des apports du PNUE et des organisations partenaires ;

Reconnaissant d'autres processus parallèles pertinents entrepris au sein de la CMS tels que l'examen des itinéraires aériens mondiaux par le groupe de travail du Conseil scientifique et les examens des instruments et des projets existants de la CMS par groupes taxonomiques (c'est-à-dire les tortues et les mammifères terrestres) conformément à la Résolution.9.2 et les travaux sur les cétacés conformément à la Résolution 8.22 ;

Rappelant que la Résolution 9.2, sur la conclusion des instruments en cours de mise en place et l'élaboration de nouveaux instruments sous les auspices de la CMS à rattacher au résultat du processus relatif à la structure future de la CMS ;

Rappelant en outre la Résolution 9.2 et la décision prise par le Comité permanent à sa trente-septième réunion demanda de maintenir la vitesse de croisière en ce qui concerne les instruments dont la négociation est à un stade avancé ;

Reconnaissant, en conformité avec les dispositions de la Résolution 9.2 et avec les suggestions formulées dans le contexte du processus relatif à la structure future, que le Secrétariat a déjà entrepris une analyse des lacunes et formulé des options afin de trouver les solutions les plus appropriées pour renforcer la conservation des éléphants en Afrique centrale ;

Reconnaissant par ailleurs que le Secrétariat travaille avec les secrétariats des organisations affiliées, en particulier depuis le début du processus relatif à la structure future, pour accroître l'efficacité et renforcer les synergies sur un certain nombre d'aspects, notamment la collecte de fonds, le recrutement des Parties ainsi que l'organisation des réunions et la représentation durant celles-ci ; et

Soulignant que la décision prise concernant l'avenir de la fusion des fonctions des Secrétariats de la CMS et de l'ASCOBANS doit être rattachée au résultat des travaux lancés par la Résolution 9.13 sur la structure future de la CMS ;

La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

1. *Approuve* la série d'activités prioritaires dans l'Annexe I (basée sur les trois options présentées dans le document UNEP/CMS/Inf.10.14.10 comme amendée)

2. *Adopte* la série d'activités listées en Annexe II, y compris leurs implications institutionnelles, juridiques et organisationnelles pour une mise en œuvre en 2012-2014 et pour une réalisation grâce à des moyens fournis par le budget de base, des contributions volontaires des parties ou des dons de sponsors ;

3. *Demande* au groupe de travail sur plan stratégique établi par la résolution 10.5 de faire usage des activités à moyen et à long terme de l'Annexe 3 comme partie intégrale du développement du plan stratégique 2015-2023 ;

4. *Prie* les Parties, et les organes institutionnels de la famille de la CMS et invite le PNUE et les partenaires pertinents de contribuer et/ou d'entreprendre les activités identifiées dans l'Annexe I ; et

5. *Charge* le Secrétariat de la CMS et *demande* aux Secrétariats des instruments de la CMS, si nécessaire, de faire rapport au Comité permanent (ou aux organes institutionnels correspondants des instruments de la CMS) sur l'état d'avancement dans la mise en œuvre des activités de l'annexe 2.

	ACTIVITÉ	OPTION	DESCRIPTION	COURT TERME : À LA COP 2014	MOYEN TERME : À LA COP 12 – 2017	LONG TERME À LA COP 13 – 2020
1	Alignement avec la réforme de la gouvernance environnementale internationale.	**1**	- Soutenir des processus de prise de décision internationaux cohérents pour une gouvernance environnementale. - Catalyser les efforts internationaux afin de poursuivre la mise en application des objectifs internationalement convenus. - Soutenir les institutions et les processus de gouvernance environnementaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux. - Promouvoir et soutenir la base environnementale pour un développement durable au niveau national	Le Secrétariat de la CMS et le comité permanent pour surveiller et participer dans le processus de réforme IEG (1.1)	Discussion des réformes au niveau des COP et du comité permanent (1.2)	Mise en œuvre des réformes (1.3)
2	Meilleur travail en partenariat	**1 et 2**	- Développer les opportunités de partenariat. - Partager les meilleures pratiques. - Utiliser des ressources communes. - Partager la connaissance et l'expertise.	Collaboration plus étroite avec les bureaux régionaux du PNUE, là où c'est approprié, pour permettre un renforcement des capacités et un soutien technologique par la CMS et sa famille (Existe déjà et s'appuie sur le travail de cartographie actuel) (2.1)	Travail plus étroit avec les organisations partenaires (comprenant les ONG, les communautés indigènes et locales et les Etats). (2.3)	Développer des centres régionaux pour mettre en œuvre des MEA afin d'identifier les synergies et les liens entre MEA, et éviter la duplication au niveau des projets et des activités. Ex :

			- Coordonner des activités de conservation. - Identifier les synergies potentielles basées sur des programmes de travaux, des géographies et des intérêts communs ou partagés. - Utiliser le savoir local	Encourager davantage d'ONG et le secteur privé à s'engager dans des Accords et des MdA. (2.2)		SPREP (objectif à long terme de s'appuyer sur le travail entrepris à court et moyen termes) (2.4)
3	Améliorer l'information et la recherche scientifique	**1 et 2**	- Coordination des besoins de recherche. - Partage des informations et des données de recherche. - Faciliter l'accès à tous les membres de la famille CMS des informations et des données de recherche existantes. - Développement d'une recherche pertinente quant aux menaces et problèmes.	Exploration des opportunités d'améliorer les synergies de la capacité scientifique de la CMS avec le développement de l'IPBES, ainsi que de collaborer et apprendre des centres de données existants (ex : TEMATEA, UNEP-WCMC, IUCN, Wetland International) afin d'améliorer la production des objectifs de la famille CMS. (Extérieur) (3.1)	La CMS doit coordonner les programmes de recherche scientifique basés sur l'identification des problèmes/menaces communs et partagés par l'ensemble de la famille CMS pour réduire la duplication et les chevauchements et obtenir de meilleures économies d'échelle. À utiliser pour promouvoir la CMS auprès des autres Conventions internationales – administrés par la CMS mais à la disposition de toute la communauté internationale – afin de	Créer un centre de données scientifique des espèces migratrices, ce qui faciliterait l'utilisation des données sur les espèces migratrices comme indicateur du changement climatique (interne). (3.3)

					rendre la CMS plus visible (Interne). (3.2)	
4	Améliorer la communication et rechercher des opportunités de sensibiliser l'opinion à la CMS et à sa famille.	**1 et 2**	- Développement de systèmes internes pour améliorer la communication entre les groupes de travail, les Parties, les Accords et les institutions pour améliorer l'accès aux informations au sein de la famille CMS. - Développement de systèmes externes pour améliorer la visibilité de, et sensibiliser l'opinion à, la CMS et sa famille. - Là où cela se justifie, amélioration des systèmes informatiques existants, par exemple le système du site Internet existant. - Redessiner le site Internet pour y inclure le ciblage d'audiences spécifiques.	Les Parties/Signataires doivent traduire les documents d'instruction dans les langues locales pour aider à la mise en œuvre. (4.4)		
				Production d'un site Internet CMS en 3 langues. (4.1)	Mener des campagnes de conscientisation afin de s'assurer que la CMS est reconnue par le public, les institutions académiques, les organismes internationaux et d'autres, comme leader mondial dans la protection des espèces migratrices. La CMS doit commencer la coordination de la communication des activités (fait le lien avec le long terme). (4.2) La CMS doit coordonner les opérations de communication et les stratégies, en tant que	

					services centralisés, entre les Accords/MdA. Coordonner les déclarations à la presse et aux médias, ainsi que la mise en œuvre des campagnes pour les espèces et les événements publics. Soutenir, là où c'est praticable, le développement et la maintenance des sites web de la famille CMS et de la CMS et ainsi assurer une conscientisation accrue et centralisée des menaces communes/partagées grâce aux publications et aux ressources en ligne. (4.3)	
5	Mener une analyse globale des lacunes au niveau de la Convention et évaluer le bien-fondé des ressources.	**1**	-Prioriser les ressources par une meilleure coopération et un partage des ressources. - Identifier là où c'est approprié les partenariats potentiels. - Travailler avec le conseil scientifique.	Analyse des lacunes et évaluation des ressources comprenant: 1. Le Secrétariat de la CMS doit coordonner une analyse globale des lacunes au niveau de la Convention: Considérer les	Mise en œuvre des recommandations suite à l'analyse des lacunes (5.2)	

			- Partager les bonnes pratiques et les expériences.	questions qui sont traitées, celles qui ne le sont pas, si une autre organisation traite ces questions, effectuer une analyse scientifique des lacunes et voir quelle recherche doit être menée. (5.1) 2. Évaluation des ressources de la Convention (le Secretariat de la CMS et les MdA. (5.3) 3. Entreprendre une évaluation des MdA et de leur viabilité. (16.3)		
6	Des plans stratégiques coordonnés pour la famille CMS.	**1**	- Coordonner le travail de la famille CMS. - Encourager la priorisation. - Partager et maximiser les ressources. - Identifier les synergies potentielles et les liens entre les programmes et les projets.	Planification. Analyse et évaluation des plans stratégiques. (6.1) Développement. (6.2)	Mise en œuvre (6.3)	
7	Restructurer le conseil scientifique pour	**2 et 3**	- Identifier les opportunités pertinentes et potentielles de maximiser l'expertise et la connaissance du conseil scientifique	Processus de planification. Évaluation. Analyse des lacunes. (7.1)	Mise en œuvre de l'examen de la composition du conseil scientifique de la	

	maximiser les capacités d'expertise et de connaissance.		afin de soutenir au mieux la CMS. - Déterminer si des lacunes en connaissance et/ou expertise existent au niveau de la composition actuelle du conseil scientifique. - Développer le partage du savoir et des avis au niveau de la famille CMS.		CMS basée sur le groupement des espèces ou les questions thématiques, si c'est approprié. (7.2)	
					Institution scientifique couvrant l'ensemble de la CMS, si c'est approprié . (7.3)	
8	Identifier les opportunités de coopération et de coordination au niveau local et régional par la création de synergies basées sur la présence géographique.	**1 et 2**	- Encourager l'efficacité des ressources. - Fournir des opportunités en vue d'une intégration améliorée et afin de réduire le chevauchement institutionnel par la coopération et le partage des ressources permettant une assistance mutuelle et un soutien logistique. - Développer des synergies locales et/ou régionales avec les différents acteurs. - Identifier les programmes de travaux communs ou partagés. - Aider au renforcement des capacités, à la collecte de fonds et à la mise en œuvre au niveau local.	Régionaliser les efforts de conservation en disposant de coordinateurs locaux avec l'aide du PNUE, des ONG et des MEA, amenant une présence plus importante dans chacune des régions, le cas échéant (8.1) (8.2)	Les MdA et Accords envisagent d'améliorer leur collaboration et coopération via, par exemple, le partage des bureaux/personnel/ressources (ex : comme dans le cas d'Abu Dhabi –Dugongs et oiseaux de proie). (8.3)	

9	Harmonisation et interopérabilité de la gestion des informations et des systèmes de rapport si c'est approprié et applicable pour la famille CMS.	**1 et 2**	- Réduire la duplication des rapports. - Analyser et comparer les données. - Accéder aux données - Améliorer la coordination de la collecte et du stockage des données et de leurs systèmes de gestion. - Réduire des efforts et du temps passé à collecter et transmettre les informations à la famille CMS.	Utilisation de l'ensemble des données existantes et des systèmes de gestion hors de la CMS (par exemple par le PNUE-WCMC) (Extérieur). (9.1) S'appuyer sur les pratiques actuelles d'harmonisation des rapports et le développement des systèmes existants, en utilisant probablement le travail en cours qui est entrepris à la fois par l'AEWA et l'IOSEA. (9.2)	Centralisation et harmonisation du format des rapports et des rendus. Développement des technologies de l'information et des procédures et systèmes centralisés quant au stockage et à l'analyse des données (Interne). (9.3) Coordonner l'accès aux données de recherche comme service centralisé entre Accords de la CMS. (Interne) (9.4)	La CMS doit centraliser le développement et la gestion des systèmes cartographiques et les systèmes de gestion partagée. (9.5)
10	Renforcer la coordination et les services auprès des MdE.	**1 et 2**	- Les MdE reçoivent un service coordonné. - Partager les ressources, le savoir et l'expertise entre les MdE. - Utiliser les ressources disponibles. - Éviter la duplication et promouvoir la cohérence entre les MdE.	Déployer davantage de personnel au niveau de l'unité de coordination des MdE de la CMS (10.1)	Déployer davantage de personnel au niveau de tous les MdE qui ne sont pas actuellement représentés (10.2)	Budget central de la CMS pour les groupes d'espèces et les MdE, là où c'est approprié. (10.3)

11	Rechercher les opportunités de coordonner les réunions entre les institutions, les groupes de travail et au niveau des Accords de la famille CMS.	**1, 2 et 3**	- Utiliser et partager les ressources. - Réduire les délais nécessaires pour participer aux réunions. - Augmenter les taux de participations. - améliorer le partage du savoir et de l'information. - Développer le savoir et l'information. - Développer des relations synergiques	Prioriser et coordonner, les réunions du comité scientifique, des groupes techniques, des groupes de travail, etc. (Interne) (11.1)	Priorisation et coordination des COP et MOP. (Interne). (11.2) Se coordonner avec les organismes internationaux concernant des réunions communes sur des thèmes partagés (ex : IUCN), ainsi que les programmes communs de recherche pour la conservation, les plans d'action sur les espèces et les activités de renforcement des capacités pour la conservation sur le terrain. (Extérieur) (11.3)	
12	Actions pour prioriser la croissance de la CMS et de sa famille.	**1, 2 et 3**	- Augmenter la croissance de la famille CMS - Maximiser l'efficacité des ressources. - Identifier, par l'usage des meilleures pratiques, les menaces que partagent les différents programmes de conservation et les réponses	Encourager d'autres états de l'aire de répartition à devenir Parties/Signataires de la CMS et de la famille CMS (12.2) en cours, commence à court terme		
				Accords et MdE uniquement concentrés sur les espèces migratrices. (O.1 – Là où il y a une politique) (12.1)	Étendre la portée des Accords/MdE existants plutôt que de développer de nouveaux Accords/MdE (ex :	

			pertinentes à y apporter. - Développer les synergies - Accroitre la couverture globale. - Se concentrer sur le développement de nouveaux Accords	Créer des critères face auxquels évaluer les nouveaux Accords potentiels, proposés. Ces critères doivent inclure les besoins scientifiques, les synergies potentielles et existantes (internes et externes), les critères de financement, l'existence d'un coordinateur bénévole et la valeur ajoutée d'une implication de la CMS. Un exemple de valeur ajoutée comprendrait le fait de considérer si le nouvel Accord encouragerait la participation et développerait les Parties, y compris le fait de considérer si oui ou non l'Accord proposé sera mieux servi par un autre MEA ou d'autres initiatives. (Cela comprend : Le développement et/ou l'utilisation d'indicateurs pour contrôler l'efficacité des Accords ; un examen de la mise en œuvre et de l'efficacité des MdA au niveau de la COP ; (après une période établie le	AEWA et MdE des éléphants). (12.4)	

				Secrétariat de la CMS doit rendre compte de la mise en œuvre des MdA) (12.3 and 12.5)		
13	Rechercher des opportunités de développer le renforcement des capacités dans la famille CMS	**2**	Développer et rehausser le renforcement des capacités pour améliorer la mise en œuvre et les efforts de conservation. - Cela comprend des ateliers centralisés par région ou ayant des intérêts thématiques communs, par exemple le développement d'instruments politiques nationaux, la façon de rendre compte et le contrôle des espèces.	Travailler avec les partenaires locaux et régionaux pour développer le renforcement des capacités. (13.1)		
				La CMS fournit des services centralisés relatifs au renforcement des capacités avec la famille CMS, y compris des activités de formation et d'éducation. (13.2)		
14	Rechercher des opportunités de développer et d'améliorer les activités de collecte de fonds.	**2**	- Coordonner les activités de collecte de fonds. - Développer des synergies - Identifier les opportunités de financement	La CMS coordonne les activités de collecte de fonds avec les partenaires et acteurs afin de les développer. (14.1)		
15	Meilleure collaboration entre les Accords de la CMS (pour l'option 2) via les Secrétariats ou (pour	**2 et 3**	- Chercher des opportunités de développer des relations synergiques basées soit sur la géographie soit sur le groupement des espèces. - Maximiser les ressources. - Encourager la coopération entre les	Coopération et coordination entre les programmes et projets des Accords, basés sur le groupement des espèces, les questions thématiques ou la géographie, là où c'est approprié. (15.1)	Fusion des Accords de la famille CMS en fonction de la géographie et/ou de l'écologie ou le groupement des espèces. (15.3)	

	l'option 3) via une fusion des Accords basée soit sur la géographie/l'écologie soit sur les groupes d'espèces.		Accords. - Développement de programmes de conservation communs. - Consolidation du financement.	Coopération et coordination entre les Secrétariats des Accords, ex : basées sur le groupement des espèces ou la géographie. (15.20)		
16	Contrôle de la mise en œuvre	1	- Une évaluation de la qualité du travail entrepris, une identification des lacunes des programmes et des mesures à envisager pour remédier aux lacunes. - Améliorer les mises en œuvre dans l'ensemble de la famille CMS. - Mesurer la réussite. - Partager les meilleures pratiques.	Utilisation des systèmes d'évaluation et de contrôle externes à la CMS (par exemple par le PNUE-WCMC). (Extérieur) (16.1)	Mécanismes améliorés pour mesurer la mise en œuvre de la CMS et de sa famille, à la fois d'un point de vue des Parties et de la conservation, mesurer la qualité du travail, identifier les lacunes et proposer des mesures pour y remédier. Développer des indicateurs pour mesurer les plans d'action. (Interne) (16.2)	

Annexe 2 – Activités à mettre en oeuvre en 2012-2014

Activité
1.1 Alignement avec la réforme de la gouvernance environnementale internationale.
2.1 Collaboration plus étroite avec les bureaux régionaux du PNUE, là où c'est approprié, pour permettre un renforcement des capacités et un soutien technologique par la CMS et sa famille
2.2 Encourager davantage d'ONG et le secteur privé à s'engager dans des Accords et des MdA.
3.1 Exploration des opportunités d'améliorer les synergies de la capacité scientifique de la CMS avec le développement de l'IPBES, ainsi que de collaborer et apprendre des centres de données existants (ex : TEMATEA, UNEP-WCMC, IUCN, Wetland International) afin d'améliorer la production des objectifs de la famille CMS.
4.1 Production d'un site Internet CMS en trois langues.
4.4 Les Parties/Signataires doivent traduire les documents d'instruction dans les langues locales pour aider à la mise en œuvre
5.1 Le Secrétariat de la CMS doit coordonner une analyse globale des écarts au niveau de la Convention. Considérer quelles sont les questions qui ont été adressées, lesquelles n'ont pas été adressées, si une autre organisation aborde les questions, analyse scientifique des écarts et quelle recherche est nécessaire ; évaluation des ressources de la convention y compris l'évaluation des MdE et leur viabilité
5.3 Evaluation de ressource
16.3 Entreprendre une évaluation des MdE et de leur viabilité
6.1 Coordonner les plans stratégiques pour la famille CMS
6.2 Coordonner les plans stratégiques pour la famille CMS
7.1 Planification, évaluation et analyse des écarts
8.1 Régionalisation des efforts de conservation en ayant des coordinateurs locaux avec l'assistance du PNUE, des ONG et des AME
8.2 Avoir une présence dans chacune des régions administratives de la CMS en conjonction avec et tant faire se peut l'assistance du PNUE, des ONG, des AME et des Parties
9.1 Utilisation de systèmes de gestion de données existants externe à la CMS (au sein de la Convention – CMS et MdE) (par exemple par le PNUE/WCMC)
9.2 S'appuyer sur les pratiques courantes d'harmonisation de reporting des données et le développement de systèmes courants, probablement utilisant the travail courant entrepris par AEWA et IOSEA.
10.1 S'efforcer d'assurer les niveaux des effectifs du département des Accords et de la Politique pour servir les MdE.
11.1 Donner la priorité et coordonner les réunions de comités consultatifs scientifiques et autres, les groupes de travail, etc.
12.1 Accords et MdE se concentrant seulement sur les espèces migratrices
12.2 Encourager encore plus d'Etat des aires de répartition à devenir Parties/signataires à la CMS et la famille CMS.
12.3 Créer des critères d'évaluation pour de nouveaux accords proposés
12.5 Développer une politique pour laquelle la mise en œuvre de surveillance doit faire part de tout future MdE.
13.1 Travail avec les partenaires locaux et régionaux pour développer le renforcement des capacités.
13.2 La CMS rend des services centralisés relatifs au renforcement de capacité avec la famille de la CMS comprenant des activités de formation et d'éducation.
14.1 La CMS coordonne le travail d'activités de levée de fonds avec les Parties, les partenaires et les parties prenantes afin d'étendre les activités de collecte de fonds.

15.1 Coopération et coordination entre les programmes d'accords et les projets basés sur le regroupement d'espèces, les questions thématiques ou géographique, le cas échéant.
15.2 Coopération et coordination entre les Secrétariat d'accords, p.ex.: basé sur le regroupement d'espèces ou géographique, le cas échéant.
16.1 Utilisation des systèmes d'évaluation et de surveillance externe à la CMS (par exemple par le PNUE-WCMC)

Annexe 3 – Activités devant être inclus dans le développement du Plan stratégique 2015-2023 de la CMS

Activité
1.2, 1.3, 2.3, 2.4, 3.2, 3.3, 4.2, 4.3, 4.4, 5.2, 6.3, 7.2, 7.3, 8.3, 9.3, 9.4, 9.5, 10.2, 10.3, 11.2, 11.3, 12.2, 12.4, 13.2, 14.1, 15.2, 15.3, 16.2